



EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du jeudi 31 mars 2011

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon.

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1., 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2,
7.3, 7.4, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.7, 10.2, 10.3, 10.4, 10.5, 10.1

Le rapport 3.6 a été retiré de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 1.1.1) Auxon-Dessus : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 4.3), Geneviève VERRON (jusqu'au rapport 4.3) Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 4.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 5.4), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.7), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET (jusqu'au rapport 4.3), Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.2.1), Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 1.1.6), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.1), Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 0.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 0.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Auguste KOELLER (représenté par Michel PIDANCET) Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.1) Champagny : Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Catherine BOTTERON Chaudfontaine : Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 1.1.1) Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey-Salines : Marcel FELT (jusqu'au rapport 0.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT (représenté par Dominique GRUBER) Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 0.1)

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Solange JOLY, Carine MICHEL, Béatrice RONZI, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Chauconne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Roche-lez-Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL Thise : Jean TARBOURIECH Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du rapport 1.1.2), E. ALAUZET, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 5.1), B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, D. GENDRAUD (jusqu'au rapport n°3.7), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.1), A. GHEZALI, J.F. GIRARD (à partir du rapport 1.1.1), L. HAKKAR (à partir du rapport 1.2.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.7), S. JOLY, J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 0.1), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 0.1), J. PANIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), N. WEINMAN, P. CHANEY, A. BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 0.1), R. REYLE (à partir du rapport 1.1.1), D. PARIS, M. FELT (à partir du rapport 1.1.1), S. MONLLOR, P. BELUCHE, C. BARTHELET, J.M. BOUSSET, J. TARBOURIECH

Mandataires : M. DEWILDE (à partir du rapport 1.1.2), C. THIEBAUT, F. MONNEUR (à partir du rapport 5.1), F. PRESSE, J.P. GOVIGNAUX, J.J. DEMONET (jusqu'au rapport n°3.7), N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN (à partir du rapport 1.2.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.7), A. MENETRIER, N. BODIN (jusqu'au rapport 0.1), F. ALLEMANN, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 0.1), F. FELLMANN (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI, J.C. ROY, J.L. FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.1), S. WANLIN, M. PIDANCET, R. REYLE (jusqu'au rapport 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.1), C. PREIONI, D. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), M. COTTINY, B. BOURDAIS, C. OYTANA, J.M. FAIVRE, B. MOYSE

Délibération n°2010/001339

Rapport n°5.2 - Fonds d'aide aux écoles de musique du Grand Besançon - Attribution des subventions 2011

Fonds d'aide aux écoles de musique du Grand Besançon - Attribution des subventions 2011

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011/2015	Montant prévu BP 2011 : 90 000 €
Soutien et mise en réseau des écoles de musique (volet fonds d'aide « écoles de musique »)	Montant de l'opération : 74 314 €

Résumé :

Le Grand Besançon, dans le cadre de sa politique d'enseignement musical, a mis en place un fonds d'aide aux écoles de musique associatives depuis 2005, dont les critères d'éligibilité et de calcul ont été modifiés par délibération du 21 décembre 2009.

Au titre du fonds d'aide 2011, 21 écoles / ateliers de musique ont déposé une demande de subvention. Sur ces 21 demandes, 18 dossiers sont complets et éligibles.

Afin de maîtriser l'enveloppe globale, il est proposé de limiter l'évolution des subventions, comme en 2010, à - 5 % et + 20 % par rapport à l'année précédente.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer aux écoles / ateliers concernées des subventions pour un montant total de 74 314 €.

I. Rappel des modalités d'intervention et d'attribution du fonds d'aide aux écoles de musique (délibération du 21/12/2009)

Eligibilité des écoles de musique	Description
Activité d'enseignement musical	<ul style="list-style-type: none"> - conformément à leur objectif statutaire - répondant à un processus régulier d'acquisition des connaissances musicales, de manière individuelle et collective, faisant l'objet d'une évaluation permettant le passage à une étape supérieure ou à l'obtention d'un diplôme
Participation au réseau des écoles de musique	<ul style="list-style-type: none"> - participation active à la démarche de mise en réseau - définition pour l'année à venir, et avec l'appui du Grand Besançon en tant que de besoin, d'un projet pédagogique prenant en compte les objectifs du réseau <p>=> signature d'une charte d'adhésion au réseau</p>
Offre de formation	<ul style="list-style-type: none"> - l'école de musique dispense au moins 3 disciplines (hors éveil musical, formation musicale, pratique collective) et des pratiques collectives régulières - l'adhésion à une fédération musicale est encouragée - les contrats des salariés de l'association doivent être conformes à la convention collective de l'animation
Structuration du territoire	<p>Le Grand Besançon affirme sa volonté d'appuyer la structuration de l'enseignement musical par secteur via un soutien spécifique aux écoles de musique intercommunales.</p> <p>Une école de musique est intercommunale si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle émane d'un regroupement de plusieurs écoles et/ou est financée par au moins 3 communes - son nombre significatif d'élèves est d'au moins 90 - son offre de formation couvre au moins 10 disciplines (hors éveil musical, formation musicale et pratique collective)

Aides des communes	L'association bénéficie de ressources publiques (subventions ou aides matérielles) de la part d'un ou de plusieurs communes du Grand Besançon.
Domiciliation de l'association et des élèves	- le siège de l'association est sur le périmètre du Grand Besançon - + 50 % des élèves sont domiciliés sur le Grand Besançon

Calcul de la subvention	Description
Forfait par élève	25 € par élève de moins de 25 ans domicilié dans le Grand Besançon et inscrit pour la durée de l'année scolaire
Intervention sur la masse salariale	4 % de la masse salariale de l'année précédente Pour une école de musique intercommunale, le taux d'intervention est porté à 8 %.

Enveloppe fixée par le budget 2011 : 80 000 €

II. Instruction des dossiers 2011

Les écoles de musique ont eu jusqu'au 31 décembre 2010 pour déposer leur dossier. Dans ce cadre, 21 dossiers sont parvenus. Pour rappel, en 2010, 20 associations ont été soutenues pour un montant total de 74 965 €.

A/ Eligibilité des dossiers

21 dossiers sont complets et 18 dossiers sont éligibles.

3 associations ne remplissent pas les critères d'éligibilité au vu de leur dossier. Sont concernées :

- l'Association Sportive d'Education Populaire (ASEP) qui ne met pas en place de pratique collective systématique. Quelques rencontres entre ateliers se déroulent au cours de l'année,
- Musique pour tous, qui n'était pas éligible en 2010, ne souhaite pas s'engager dans la démarche de participation dans le cadre du réseau,
- Dev'Art, par absence de soutien direct (subvention) ou indirect (prêt de locaux ou autre...) de la commune siège de l'association.

A noter que l'Association Sportive et Culturelle (ASC) de Miserey-Salines a déposé un dossier alors que cette association avait refusé en 2005 et 2006 l'attribution des subventions que le Grand Besançon lui attribuait. Pour rappel, la subvention 2006 s'élevait à 1 007 €.

Les écoles de musique et les communes du Plateau ont engagé une démarche d'étude relative à la mise en place d'une école de musique intercommunale, accompagné par le Grand Besançon. A ce titre et exceptionnellement, les écoles de musique du Plateau seront toutes soutenues financièrement pour cette dernière année.

B/ Calcul de la subvention (voir tableau de calcul de la subvention en annexe)

Sans limitation de l'évolution de la subvention, le montant total des subventions s'élève à 81 374 €.

Aussi afin de maîtriser l'enveloppe globale du fonds d'aide aux écoles de musique, il est proposé, comme en 2010, de limiter l'évolution de la subvention aux écoles entre - 5 % et + 20 % par rapport à la dernière subvention attribuée.

III. Attribution de subvention 2011

Ecoles de musique	Subvention plafonnée 2011
BESANCON	
OH MUNICIPAL DE BESANCON	3 026 €
OH LES CHAPRAIS	573 €
AT MUSICAL SAINT FERJEUX	2 750 €
AT MUSICAL MONTRAPON	3 136 €
AT MUSICAL VELOTTE	2 086 €
AT MUSICAL CLAIRS SOLEILS	1 261 €
AT MUSICAL LA POSTE	3 032 €
CAEM PLANOISE	6 943 €
MJC PALENTE	11 759 €
ACADEMIE TCHAIKOVSKY	1 283 €
<i>sous-total B</i>	35 848 €
SECTEURS OUEST ET NORD	
EMICA	26 398 €
ASC MISEREY SALINES	1 208 €
<i>sous-total ON</i>	27 606 €
SECTEUR PLATEAU	
BATTERIE FANFARE SAONE	1 100 €
AMICALE DES ECOLES PUBLIQUES SAONE	2 231 €
AT MUSICAL MAMIROLLE	952 €
NOTES ET TOUCHES	1 207 €
<i>sous-total P</i>	5 490 €
SECTEUR SUD OUEST	
AT MUSICAL GRANDFONTAINE	3 270 €
LASCAR	2 100 €
<i>sous-total SO</i>	5 370 €
TOTAL GENERAL	74 314 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

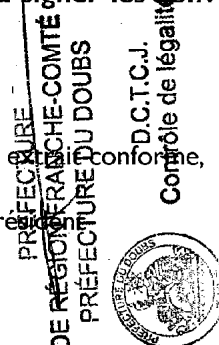
- se prononce favorablement sur la mise en place de limites concernant l'évolution des subventions du fonds d'aide aux écoles de musique pour 2011, à savoir entre - 5 % et + 20 % par rapport à la dernière subvention attribuée,
- se prononce favorablement sur l'éligibilité et le montant de la subvention attribuée à chaque école / atelier de musique, au titre du fonds d'aide aux écoles de musique, pour 2011, pour un montant total de 74 314 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec la MJC Palente et avec l'EMICA.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 118
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 31 mars 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Pour et en conformité,
Le Président



RECU 08.AVR 2011

CALCUL DE LA SUBVENTION													
ECOLE DE MUSIQUE	rappel subvent. 2010	Subvention non plafonnée 2011	% évolution non plafonné	Subvention plafonnée 2011	% évolution plafonné	Nbre élèves de l'école	Nbre élèves domiciliés dans l'agglo	Nbre élèves de 25 ans domiciliés ds l'agglo	Total 1 / forfait 25 € par élève	Masses salariales prévisionnelles 2010-2011 ou 2011	Masses salariales réalisées 2009-2010 ou 2010	Tx intervention sur la masse sal. (-4 ou 8%)	Total 2 / masses salariales
BESANCON													
OH MUNICIPAL DE BESANCON	3 185 €	2 338 €	-27%	3 026 €	-5%	51	44	39	975 €	38959	34068	4%	1 362,72 €
OH LES CHAPRAIS	521 €	573 €	10%	573 €	10%	14	12	9	225 €	8695	8695	4%	347,80 €
AT MUSICAL SAINT FERJEU	2 729 €	2 750 €	1%	2 750 €	1%	59	58	53	1 325 €	34000	35625,41	4%	1 425,02 €
AT MUSICAL MONTRAPON	2 613 €	3 994 €	53%	3 136 €	20%	115	87	87	2 175 €	61900	45471,75	4%	1 818,87 €
AT MUSICAL VELOTTE	1 738 €	2 211 €	27%	2 086 €	20%	65	62	51	1 275 €	29000	23406,18	4%	936,25 €
AT MUSICAL CLAIRS SOLEILS	1 051 €	1 415 €	35%	1 261 €	20%	43	43	30	750 €	24450	16617	4%	664,68 €
AT MUSICAL LA POSTE	2 805 €	3 032 €	8%	3 032 €	8%	83	81	54	1 350 €	44404	42052	4%	1 682,08 €
CAEM PLANOISE	5 786 €	10 474 €	81%	6 943 €	20%	234	195	167	4 175 €	159100	157485	4%	6 299,40 €
MJC PALENTE	9 799 €	19 488 €	99%	11 759 €	20%	398	369	276	6 900 €	157352	157352	8%	12 588,16 €
ACADEMIE TCHAIKOVSKY	1 066 €	1 283 €	20%	1 283 €	20%	32	31	21	525 €	21115	18939,54	4%	757,58 €
sous-total B				35 848 €		1 094		787			539 712		
SECTEURS OUEST ET													
NORD													
EMICA	27 787 €	17 240 €	-38%	26 398 €	-5%	270	226	187	4 675 €	171500	157058,86	8%	12 564,71 €
ASC MISEREY SALINES	1 007 €	3 095 €	207%	1 208 €	20%	82	71	68	1 700 €	38500	34877,57	4%	1 385,10 €
sous-total OM				27 606 €		352		255			191936,43		
SECTEUR PLATEAU													
BATTERIE FANFARE SAONE	990 €	1 100 €	11%	1 100 €	11%	53	49	44	1 100 €	0	0	4%	- €
PRIMALES VOIES	1 859 €	3 936 €	112%	2 231 €	20%	75	75	75	1 875 €	35500	51513,33	4%	2 060,53 €
PUBLICIQUES SAONE	1 002 €	818 €	-18%	952 €	-5%	19	16	14	350 €	10000	11700	4%	468,00 €
AT MUSICAL MAMIROLLE	1 271 €	1 150 €	-10%	1 207 €	-5%	52	52	46	1 150 €	0	0	4%	- €
NOTES ET TOUCHES				5 490 €		199		179			63213,33		
sous-total P													
SECTEUR SUD OUEST													
AT MUSICAL GRANDFONTAINE	3 442 €	3 090 €	-10%	3 270 €	-5%	66	63	54	1 350 €	32900	43509,43	4%	1 740,38 €
LASCAR	1 750 €	3 387 €	94%	2 100 €	20%	74	74	70	1 750 €	39755	40937	4%	1 637,48 €
sous-total SO				5 370 €		140		124			84446,43		
TOTAL GENERAL		81 374 €		74 314 €		1 785		1 345			879 308		